



Assemblée générale

Distr. générale
13 septembre 2012
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Vingt et unième session

Points 2 et 4 de l'ordre du jour

Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

Situations relatives aux droits de l'homme qui requièrent l'attention du Conseil

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme dans le nord du Mali*

Note du secrétariat

Le secrétariat informe le Conseil des droits de l'homme qu'à sa vingt et unième session, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme fera une déclaration, au lieu de soumettre un rapport comme l'avait demandé le Conseil dans sa résolution 20/17. La déclaration reposera sur les renseignements fournis par les présences sur le terrain du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) et par les institutions et organismes des Nations Unies dans les pays voisins, notamment le Bureau régional du HCDH en Afrique de l'Ouest, à Dakar, le Bureau en Mauritanie du HCDH, ainsi que sur les rapports d'un spécialiste des droits de l'homme dépêché à Bamako par le HCDH pour soutenir l'équipe de pays des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme.

* Soumission tardive.